



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **AGRI-EQ-02**

Double écran thermique

1. Secteur d'application

Agriculture : serres maraîchères et horticoles, neuves ou existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'un double écran thermique au-dessus des cultures.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

L'installation est réalisée par un professionnel.

L'installateur atteste de la présence de deux écrans thermiques et de la surface installée.

4. Durée de vie conventionnelle

5 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

| | |
|--------------------|------------------------------------|
| Serres maraîchères | 348 kWh cumac/m² |
| Serres horticoles | 174 kWh cumac/m² |

X

| |
|---|
| Surface du double écran thermique (m ²) |
| S |